

Conditions générales de vente des séjours.

Article 1 / Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 / Formalités de réservation

Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de deux semaines (mais plus rapidement s'il s'agit d'une réservation effectuée avec un préavis moindre) un acompte d'une nuit par chambre. Une fois cet acompte reçu, la réservation devient ferme. **Par le règlement de l'acompte**, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après. Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres.

Article 3 / Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord de « Dinedort» et peut entraîner des frais supplémentaires.

Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation, l'acompte versé ne sera pas remboursé. En cas de départ anticipé en cours de séjour : le règlement total de la prestation réservée sera demandé.

Article 4 / Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 5 / Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Article 6 / Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, généralement à **partir de 18h**. Le client préviendra impérativement en cas d'arrivée différé.

Article 7 / Heure de départ

L'heure de départ des chambres est fixée à **11 heures au plus tard**.

Article 8 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler la **veille du départ**, à l'initiative du client.

Article 10 / Changement de chambres

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 11 / Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie **ne sont pas autorisés**.

Article 12 / Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes du "Dinedort", **le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous**. Il est notamment interdit de fumer à l'intérieur des chambres. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

"Dinedort" n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Article 13 / Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 14 / Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Céline SIRE
DINEDORT-VENDEE